

BILAN

Toute
l'économie
un mercredi
sur deux

SPÉCIAL PLACEMENTS

COMMENT

GAGNER

**SUR LES MARCHÉS
AVEC 10 000, 100 000
OU 1 MILLION DE FRANCS**



iPAD: Steve Jobs va-t-il encore
réussir à révolutionner nos vies? P 40



MICHELINE BEUQUE
«Notre profession a un côté Père Noël.»

SUCCESSIONS

UN GROS CHERCHEUR D'HÉRITIERS EUROPÉEN S'IMPLANTE À GENÈVE

Le cabinet Coutot-Roehrig débarque en Suisse pour se rapprocher d'une clientèle en augmentation. **PAR LAURE LUGON ZUGRAVU**

Ils habitaient à Genève le même immeuble, la croisaient chez l'épicier, lui tenaient la porte, à la vieille dame décédée sans héritiers connus, emportant avec elle un joli pactole. Ils ne connaissaient ni son nom ni son histoire. Il aura fallu l'opiniâtreté d'un généalogiste successoral de Coutot-Roehrig, leader européen avec 245 collaborateurs pour 38 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2008, pour démontrer que les ayants cause de la Genevoise étaient ses voisins de palier, et qu'ils allaient hériter d'une coquette somme. Une anecdote qui révèle «le côté Père Noël de notre profession», comme aime à la définir Micheline Beuque, la directrice du cabinet Coutot-Roehrig à Genève ouvert il y a trois mois. Depuis plusieurs années, la Suisse fournit à ce cabinet de gé-

néalogie successorale présent en France, en Italie, en Belgique et en Pologne une centaine de dossiers, en forte augmentation. «Pour nos clients, avocats et notaires à part égale, Coutot-Roehrig se devait d'avoir un bureau à Genève, explique Micheline Beuque. D'autant plus que l'organisation juridique suisse diffère d'un canton à l'autre, ce qui complexifie notre travail».

Car la chasse à l'héritier requiert de voyager à travers les registres d'état civil, le contrôle des habitants, le fichier d'arbres généalogiques de Coutot-Roehrig, «le second plus complet du monde après celui des mormons», et parfois le concours de détectives privés. Un travail

rémunéré au forfait pour ce qui est de la Suisse, et pour l'Europe en pourcentage du montant de la succession.

Depuis 1895, date de la création de la société, la famille a considérablement évolué, éparpillant ses membres, réinventant le couple, séparant souvent les conjoints, ignorant des branches entières du même arbre. En France, 8% des enfants ne sont jamais reconnus, et le nombre de mariages en 2000 était inférieur à celui de 1900, quand dans le même temps la population doublait. Ce qui explique le nombre record de dossiers que doivent traiter les chercheurs d'héritiers. Quand ils reçoivent le coup de fil d'un notaire, ils ne couchent sur le papier à musique qu'ils utilisent qu'un nom, un lieu de décès et une date de naissance. Lorsqu'ils débusquent l'héritier égaré de par le monde, il aura souvent fallu plusieurs mètres de feuilles.

LA SUISSE CHAMPIONNE DES COMPTES EN DÉSHÉRENCE

Des demandes qui proviennent en général de notaires devant ouvrir une succession dont il n'est point d'héritiers connus, qui se retrouvent avec un bien immobilier dont l'acte de vente n'est pas clair, d'un enfant naturel qui s'invite au partage, d'un conjoint survivant présumé ou d'un héritier à qui le parent mourant aurait soufflé l'existence d'un compte bancaire ouvert quelque part. A charge du cabinet de généalogie successorale de rechercher les éventuels ayants droit ou de délivrer un certificat d'héritier, en vue de saisir l'ombudsman des banques dans le cas d'un compte caché. En Suisse, la loi prévoit de rechercher les héritiers jusqu'au quatrième degré (encore faut-il que la fortune soit supérieure à 50 000 francs), contre six en France. Au-delà, c'est l'Etat qui rafle la mise.

En Suisse, les cas de successions internationales sont fréquents. Mais le gros volume des affaires helvétiques est les comptes en déshérence. Un avocat, mandaté par une banque ou une assurance-vie, demande alors à Coutot-Roehrig de rechercher le détenteur d'avoirs dont on est sans nouvelles. Et il y a les administrations cantonales qui veulent par exemple

exercer leur droit de préemption sur un terrain dont elles ne parviendraient pas à localiser le propriétaire. Sans oublier les directeurs d'EMS, qui ne savent souvent pas comment rendre à une vieille dame une parentèle ignorée. ■

En Suisse, la loi prévoit de rechercher les héritiers jusqu'au quatrième degré.



PHOTO: ALBAN KAKULYA